

INSTRUCTIONS RELATIVES AUX STAGES ET AUX MOBILITES A L'ATTENTION DES ETUDIANTS

1-INSTRUCTIONS RELATIVES AUX STAGES EN FORMATION INITIALE

- **Pour les étudiants ayant terminé leur stage en France ou à l'international au 15 mars 2020.**

Si l'ensemble des étudiants d'une formation ont terminé leur stage au 15 mars 2020, l'élément « stage » pourra être évalué par l'équipe pédagogique via des modalités adaptées (ex. rendu de rapport de stage).

Il convient de veiller au strict respect de l'équité entre les étudiants et ne prendre en compte que l'évaluation du stage qui peut se faire dans les mêmes conditions pour l'ensemble des étudiants d'une formation. Dans le cas contraire, l'élément « stage » sera neutralisé (pas de prise en compte) dans le calcul de la moyenne du semestre.

- **Pour les étudiants résidant en France actuellement en stage en France**

-Tous les stages en présentiel doivent être interrompus dès aujourd'hui.

-Si l'étudiant le souhaite et si l'entreprise le propose, le stage pourra se poursuivre par un projet à domicile avec un avenant à la convention.

-Si le projet à domicile n'est pas envisageable, compte-tenu des circonstances exceptionnelles, la convention de stage sera déclarée comme étant dénoncée. La composante ou l'Université devra toutefois en informer l'entreprise partenaire.

- **Pour les étudiants résidant en France actuellement en stage à l'international**

- Les étudiants sont invités à rentrer après avoir vérifié au préalable les conditions d'entrée et de séjour sur le site <http://diplomatie.gouv.fr> (rubrique "conseils aux voyageurs - conseils par pays- entrée/séjour").

En cas de rapatriement, il conviendra de se mettre en lien avec le consulat du pays concerné.

S'il est mis fin au stage, l'étudiant informera sa composante par e-mail, qui considérera la convention comme étant dénoncée dans les mêmes conditions précitées pour les stages qui se déroulent actuellement en France.

- **Pour les étudiants résidant en France en prévision de stage à l'international**

- **Aucune autorisation de départ ne sera accordée** sauf pour les étudiants internationaux d'ores et déjà sur notre sol, qui peuvent s'ils le souhaitent, et dans la mesure du possible, rejoindre leur pays d'origine.

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles, la convention de stage sera considérée comme dénoncée.

- **Pour les étudiants résidant en France en prévision de stage en France**

-**Aucun stage non entamé ne sera autorisé. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, toutes les conventions de stage de stages non entamées sont considérées comme dénoncées dès aujourd'hui.**

Pour l'ensemble de ces situations,

-Tout étudiant en situation sanitaire ou sociale difficile doit se faire connaître sur l'adresse bureau-covid19@univ-littoral.fr.

-Les frais induits par un retour anticipé seront pris en charge par l'Université du Littoral Côte d'Opale sous forme de remboursement avec présentation de justificatifs.

-L'évaluation de l'UE « stage » sera neutralisée pour les stages entamés et non entamés afin de ne pas pénaliser les étudiants et de garantir l'équité de traitement entre les étudiants d'une même formation.

2-INSTRUCTIONS RELATIVES AUX MOBILITES ACADEMIQUES INTERNATIONALES

A ce jour toutes les mobilités sont suspendues.

- **Pour les étudiants sélectionnés pour partir en mobilité à l'étranger au semestre pair : **interdiction de départ.****
- **Pour les étudiants actuellement en mobilité à l'étranger**, ils sont invités à rentrer en France. Les frais induits par le retour anticipé ou la mobilité annulée seront pris en charge par l'université du Littoral Côte d'opale (contact : international@univ-littoral.fr) sur présentation de justificatifs. Les bourses de mobilité sont maintenues.
- **Pour les étudiants internationaux d'ores et déjà sur notre sol : Ils peuvent s'ils le souhaitent rejoindre leur pays d'origine.**
- Pour les mobilités hors stage, il revient au service Relations Internationales de l'ULCO d'avertir les étudiants concernés et d'avertir leurs partenaires.

- Pour les mobilités de stage, il revient au bureau des stages et composantes concernées d'avertir les étudiants concernés et leurs partenaires.
- **Dans tous les cas de figure, les éléments pédagogiques correspondant aux périodes concernées par les départs annulés ou les mobilités écourtées seront neutralisés dans le calcul de la moyenne du semestre concerné.**
- Pour les étudiants internationaux et les enseignants conférenciers invités ou mobilité d'enseignement) attendus à l'ULCO : les mobilités sont suspendues ce semestre.

Les étudiants devant faire face à des situations sociales ou sanitaires particulières doivent se faire connaître à : bureau-covid19@univ-littoral.fr

INSTRUCTIONS FOR INTERNATIONAL ACADEMIC MOBILITY

As of today all mobilities are cancelled.

- **Students selected for mobility abroad in the 2nd semester: All mobilities are now cancelled.**
- **Students currently abroad on mobility are asked to return to France. The costs incurred by an early return or by cancellation of mobility will be reimbursed by the university upon presentation of receipts. Mobility grants are maintained.**
- International students currently at ULCO may return to their home country if they wish.
- The faculties are to notify affected students and their partner universities; in case of difficulty, they can contact the Office of International Mobility at bureau-covid19@univ-littoral.fr.

In all cases, the pedagogical elements corresponding to the periods concerned by cancelled departures or shortened mobility will be neutralised in the calculation of the average of the semester concerned.

- For international students as well as invited researchers and other staff scheduled to come to ULCO : mobility is cancelled this semester.

Students dealing with particular social or health situations should notify the university at: bureau-covid19@univ-littoral.fr